



Gaspillage alimentaire : Inciter plus que contraindre, une nécessité

A la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale de ses amendements, **les Restos du Cœur partagent l'objectif de Guillaume Garot de développer le don des invendus alimentaires.** Au-delà d'être un vecteur de lutte contre le gaspillage alimentaire, il permet aux associations humanitaires de faire vivre leurs missions de solidarité et de lutter contre toutes les formes d'exclusion à travers leurs activités d'aide alimentaire. Les Restos sont donc **engagés dans ce combat contre le gaspillage depuis des années.**

La récupération des invendus alimentaires ne peut être envisagée que dans le **respect de l'équilibre nutritionnel** des personnes que nous accueillons dans nos centres, et dans celui **du travail des bénévoles.**

Aussi, les Restos se félicitent en particulier de la disposition qui prévoit d'élaborer une convention permettant de **sécuriser le don des invendus alimentaires et d'uniformiser les pratiques.** Guillaume Garot et le Gouvernement se sont engagés à mettre en place une importante concertation pour leur mise en œuvre, à laquelle notre association prendra toute sa part dans les semaines et les mois à venir.

Néanmoins, l'obligation faite aux grandes et moyennes surfaces de plus de 400 m² de proposer un don cadré par une telle convention avant le 1^{er} juillet 2016 appelle à **la plus grande vigilance** car cette convention ne doit pas se traduire concrètement par une pression supplémentaire exercée sur les associations ni remettre en cause les partenariats existants.

Les Restos rappellent, comme ils le font depuis des mois, que **la priorité doit aller à la pérennisation des mécanismes d'incitation du don.**

En ce sens, la demande formulée auprès Gouvernement par Guillaume Garot de clarifier le dispositif fiscal doit être rapidement suivi d'effet.

Contact Presse : 01 53 32 23 40 ou 01 53 32 23 14 - communication@restosducoeur.org

Si vous ne souhaitez plus recevoir les actualités des Restos du Cœur, merci de bien vouloir nous contacter par mail.